



# PROCES-VERBAL

## des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du lundi 21 janvier 2008

Le lundi 21 janvier 2008, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 14 janvier 2008 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 14 janvier 2008.

**Etaient présents** : Edith CEGLARZ, **Maire**  
Pascal BEAU, Laurent KOBLER, Christine MALGLAIVE, François SAUVAGE, **Adjoint**  
Jean Pierre LEONARDI, Anne SCHARFF, Didier LEONARDI,  
**Conseillers Municipaux**

**Absent excusé** : Joëlle JEANDEL KLEIN, **Conseiller Municipal**

**Absents non excusés** : Fabrice DELEYS, Jean Luc ERB, Hervé TATON, Jacques MILLEY,  
Claude MAROT, **Conseillers Municipaux**

**Procuration** : Joëlle JEANDEL KLEIN à Edith CEGLARZ

**Présents** : 8 **Votants** : 9

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Christine MALGLAIVE comme secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2007
- 2 Compte rendu des décisions
- 3 Taux de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz
- 4 Participation communale aux travaux d'aménagement des usoirs
- 5 Décision modificative au budget 2007
- 6 Questions diverses

## **1 APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU 19 DECEMBRE 2008**

---

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

## **2 COMPTE RENDU DES DECISIONS**

---

(Rapporteur : Madame le Maire)

Décisions prises en vertu des délibérations du 25 juillet et 25 octobre 2001 et de l'article L.2122-22 du code des collectivités territoriales :

- Décision 2007-20 : modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de cantine et de garderie

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.**

**3**

## **TAUX DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ**

---

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Le décret n° 2007 - 606 du 25 avril 2007 prévoit le règlement d'une redevance lorsque le domaine public est occupé par des ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Cette redevance est assise sur la longueur du réseau de distribution occupant le domaine public et s'élève, conformément au décret, au taux maximum de 0,035 € par mètre de canalisation.

En conséquence,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- de fixer pour l'année 2008 le taux de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz à hauteur de 0,035 € le mètre de canalisation
- d'inscrire cette recette au budget 2008 (article 70323)

## 4 PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES USOIRS

---

(Rapporteur : Laurent KOBLER)

Par délibération du 8 février 2007, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une aide communale aux habitants de Saizerais, domiciliés Route Nationale, qui réalisent des travaux d'aménagements de leurs usoirs.

Cette participation a été fixée à 10 % du montant des travaux effectués, dans la limite de 500 €.

Monsieur Joël HUET, domicilié 8, Route Nationale, a déposé une demande d'aide pour des travaux réalisés à hauteur de 4.114,50 €.

En conséquence,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'attribuer à Monsieur Joël HUET une participation de 411,45 € pour l'aménagement de ses usoirs
- d'inscrire ces dépenses au budget 2008 (article 2042 programme 215)

## 5 DECISION MODIFICATIVE N° 4

---

(Rapporteur : Pascal BEAU)

L'examen de la situation budgétaire fait apparaître la nécessité d'adopter une dernière décision modificative afin d'ajuster les crédits de fonctionnement du budget 2007 :

En conséquence,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'adopter la décision modificative n° 4 au budget communal telle que précisée ci-dessous :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

60612	Electricité	-	8.400 €
64131	Rémunération agents régime général	+	6.000 €
6451	Cotisations URSSAF	+	<u>2.400 €</u>
	<b>TOTAL</b>		<b>+ 0 €</b>

6

## POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL PAR RAPPORT AU TRACE DE L'A32

---

Dans le cadre du projet de tracé de l'autoroute A32 entre Toul et Dieulouard qui doit traverser le territoire de la Commune de SAIZERAI, S,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **S'oppose** au projet d'autoroute A32 et particulièrement à la création d'un barreau autoroutier concédé de Gye à Dieulouard qui défigurera l'environnement, le cadre de vie dans le Parc Naturel Régional de Lorraine (destruction de forêts), engendrera des pollutions sonores, atmosphériques et des contaminations par le sol qui auront un impact sur la santé publique,
- **Rappelle** le risque d'affaissement des mines de fer et la présence de zone de captage des eaux, et l'opposition à la construction de ce tronçon par de nombreux élus, habitants et associations lorrains,
- **Confirme** que ce tronçon engendrera des coûts et des nuisances insupportables pour les Lorrains sans apporter un réel avantage au développement économique régional,
- **Demande** de réelles études des autres modes de transport de transit nationaux, régionaux et internationaux : TER plus fréquents, ferroutage (Luxembourg Perpignan, plus rapide, moins onéreux, plus économique et plus sécurisé), canaux (Liaison Saône Moselle), etc ..., intégrant la sécurité et la santé publique et prenant aussi en compte les futures ressources pétrolières et la protection de la planète,
- **Demande** la mise en 2 x 3 voies de l'actuelle A31, partout où cela est possible,

- **Demande** l'interdiction aux poids lourds de doubler sur l'A31 sur les tronçons à 2x2 voies, au moins au moment de fortes affluences, et le respect strict des distances de sécurité,
- **Demande** l'aménagement de la RD 611 pour améliorer significativement la sécurité routière et la capacité de cet axe, tout en permettant la circulation des véhicules lents. Ainsi, une véritable "voie de délestage" à l'A31 sera disponible.
- **Demande** la mise en place d'une taxe à l'essieu, avec modulation horaire, pour réguler le trafic poids lourds en Lorraine,
- **Demande** une concertation régionale sur les transports et une véritable prise en compte des propositions des élus locaux,
- **Rappelle** que le contournement Sud de Nancy permettrait d'améliorer considérablement le transit sur l'A31 aux abords de Nancy et qu'une étude objective est indispensable avant de réaliser l'A32,
- **Considère** suite au Grenelle de l'environnement, qu'il est irresponsable de vouloir doubler l'A31 par une nouvelle autoroute.

Compte tenu de tous ces éléments,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **S'oppose** au projet "A 32 à péage" dans sa globalité,
- **S'oppose** fermement au projet "Barreau Toul Dieulouard".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21 h.

<p>La présidente de séance, Edith CEGLARZ</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christine MALGLAIVE</p>
---	---